

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85-081
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
LOTISSEMENT BIRAT II
ECHANGE DE TERRAINS AVEC
LE SIVOM.

DATE DE CONVOCATION

15 OCTOBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

15 OCTOBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 32

UNANIMITE

Archives

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

31.007.1985
APPLICATION LOI N° 82218
du 3-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le Vingt deux Octobre

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. FABER, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. FABER, LAP - BOUTET - MOST - BUSSIEREAU -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAI AYL - BUCHET, Adjointes
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CÉNAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FUNIAN - GAUDIN -
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -
PAPTAU - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice,

Représentés : MM. BERNARD par M. BOUTET
M. ROUDOT par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. GEOFFROY par Général BARBAT

ABSENT-EXCUSE : M. de LIPKOWSKI

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. Le rapporteur expose :

Dans le cadre de l'aménagement du Lotissement BIRAT II par la Ville d'une part, et des travaux de réalisation de la Route Express-Intercommunale par le SIVOM, d'autre part, il a été prévu un échange de terrain avec soulte entre les parties concernées.

./.

Les Services Fiscaux n'ayant pas à être consultés, rien ne s'oppose à la réalisation de l'échange qui prévoit la cession de diverses parcelles d'une surface totale de 1711m² à 47F. soit 80.417F. par la Ville qui reçoit du SIVOM un terrain de 164m² à 47F. soit 7.708F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,
Vu le plan des lieux
Vu les accords intervenus entre le Maire et M. le Président du SIVOM

DECIDE :

- de procéder, conformément au tableau annexé à un échange de terrains avec le SIVOM comportant une soulte 72.709F. au bénéfice de la Ville décomposée comme suit :

- a) terrains cédés par la Ville :
1711m² x 47 soit..... 80.417F.
 - b) terrain cédé par le SIVOM :
164m² x 47 soit..... 7.708F.
- SOULTE 72.709F.

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente.

- de désigner l'Etude BARDE pour réaliser l'acte de vente authentique.

- d'inscrire la recette correspondante au budget primitif de l'année en cours lors de la signature de l'acte.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres Présents.

PR EXTRAIT CONFORME,
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,
R. DAUVIDOU.



[Handwritten signature]

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

ROCHEFORT, LE
31.01.1985
APPLICATION LOI N° 82218
du 2-3-1982

LOTISSEMENT BIRAT

ECHANGE AVEC SOULTE DE TERRAINS ENTRE LE SIVOM
ET LA VILLE DE ROYAN

TERRAINS CEDES PAR LA VILLE AU SIVOM

parcelle d'origine au cadastre			terrain cédé après arpentage			terrain conservé après arpentage		
section	N°	surface	section	N°	surface	section	N°	surface
B	324	567m2	BI	324	567			
B	328	1441	BI	440	544	BI	441	855
BI	331	3098	BI	438	382	BI	439	2730
BI	335	1646	BI	436	162	BI	437	1473
BI	332	55	BI	434	23	BI	435	25
BI	344	416	BI	432	33	BI	433	364
TOTAUX	7223				1711			5447

TERRAINS CEDES PAR LE SIVOM A LA VILLE

parcelle d'origine au cadastre			terrain cédé après arpentage			terrain conservé après arpentage		
section	N°	surface	section	N°	surface	section	n°	surface
B	1228	164	BH	1228	164			
TOTAUX		164			164			

ROYAN, le 23 OCTOBRE 1984

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
J.P. FABER.

